

**MINISTERE DES MINES,
DE L'ENERGIE ET DE L'EAU**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI

ITIE-MALI

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

**COMPTE RENDU DE LA QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Date et lieu : le 03 Décembre 2020 à la DNGM

L'An Deux Mille Vingt et le jeudi trois (03) décembre à 10h23, s'est tenue dans la salle de réunion de la **Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM)**, la quatrième session ordinaire du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali au titre de l'année **2020**, ou tout simplement la huitième session au sens du décret en vigueur.

La rencontre était présidée par **Monsieur Issa COULIBALY**, Conseiller Technique au Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau représentant de Monsieur Seydou Lamine TRAORE, ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali.

Étaient inscrits à l'ordre du jour, les points suivants :

1. Examen et validation du compte rendu de la deuxième session du Comité de Pilotage ITIE-Mali tenue le 08 octobre 2020 ;
2. Examen et validation du compte rendu de la troisième session du Comité de Pilotage ITIE-Mali tenue le 05 novembre 2020 ;
3. Examen et validation du projet de rapport sur la traçabilité des revenus miniers rétrocédés dans les collectivités ;
4. Examen et validation du projet de Rapport Annuel d'Avancement ITIE-Mali 2019 ;
5. Validation du projet d'arrêté fixant la rémunération des membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali lors des sessions et les commissions de travail ;
6. Restitution de la rencontre entre les Organisations de la Société Civile du Comité de Pilotage ITIE-Mali et le cabinet du Ministère des Mines et du Pétrole ;
7. Divers.

Après amendement, les points retenus à l'ordre du jour sont :

1. Examen et validation du compte rendu de la deuxième session du Comité de Pilotage ITIE-Mali tenue le 08 octobre 2020 ;
2. Examen et validation du compte rendu de la troisième session du Comité de Pilotage ITIE-Mali tenue le 05 novembre 2020 ;
3. Examen et validation du projet de rapport sur la traçabilité des revenus miniers rétrocédés dans les collectivités ;
4. Validation du projet d'arrêté fixant la rémunération des membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali lors des sessions et les commissions de travail ;
5. Divers.

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous ceux qui ont effectué le déplacement au nom du président du Comité de Pilotage qui lui a donné honneur de présider cette session.

II. ANALYSE DES POINTS RETENUS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Comité de Pilotage ont analysé successivement les points suivants :

2.1. Examen et validation du compte rendu de la deuxième session du Comité de Pilotage ITIE-Mali tenue le 08 octobre 2020 :

Ce compte rendu a été examiné, amendé et adopté sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les membres du Comité de Pilotage

2.2. Examen et validation du compte rendu de la troisième session du Comité de Pilotage ITIE-Mali tenue le 05 novembre 2020 :

Ce compte rendu a été examiné, amendé et adopté sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les membres du Comité de Pilotage

2.3. Examen et validation du projet de rapport sur la traçabilité des revenus miniers rétrocedés dans les collectivités :

Le groupement de cabinet (PYRAMIS et CHT) retenu selon la procédure de sélection de la Banque Mondiale pour élaborer le rapport, a fait une brève présentation de l'étude.

Sa présentation a porté :

- rappel des objectifs de l'étude,
- la description de la méthodologie employée,
- l'analyse des revenus transférés aux collectivités,
- les mécanismes de mobilisation des revenus infranationaux avec les trésoreries régionales,
- l'utilisation des revenus miniers transférés aux collectivités des deux régions (Kayes et Sikasso),
- les recommandations pour améliorer les transferts infranationaux et l'utilisation de ces revenus miniers dans les collectivités.

Cette présentation du groupement de cabinet a été suivie par celle de la commission Collecte et Audit qui a eu à analyser le projet de rapport et à formuler des observations sur ledit rapport, qui ont porté sur la forme et le fond du document.

Les observations de forme se rapportent à :

- changer le logo ITIE ;
- remplacer secrétariat permanent par comité de pilotage au paragraphe 04 de l'introduction ;
- remplacer structures de niveaux centrale, régionale et déconcentré de l'État par structures niveau central, régional et local ;
- préciser les outils utilisés dans le cadre de la collecte des informations ;
- préciser et harmoniser la source des informations relatives à la superficie et à la population.

Les observations et questions de fond :

Ces observations concernent des pages 28 à 93 de l'étude.

- a) Dans les collectivités (Bougouni en 2018, Yanfolila en 2017 et 2018, Finkolo Ganadougou en 2017 et 2018, Sitakili en 2017 et 2018, Sikasso en 2018, cercle de Kénièba en 2017 et 2018 et la commune rurale de Kénièba en 2018) où les comptes administratifs des montants payés par les compagnies minières qui ne sont pas conformes aux certificats de conformités, la commission a demandé au consultant de bien vouloir expliquer les écarts issus de la patente minière entre les certificats de conformités et les comptes administratifs.

Le cas de la patente minière de la commune de Sadiola qui passe de 302 623 758 F CFA dans le compte administratif à 27 662 037 F CFA dans le certificat de conformité nous paraît très surprenant. Les 27 662 037 F CFA représentent-ils la patente ou la taxe de voirie en 2018 ?

- b) Pourquoi la mission a pu vérifier la réalité et l'exactitude de l'utilisation de la patente dans les autres collectivités hormis l'assemblée régionale de Kayes ?
- c) Pourquoi l'exclusion de la taxe de voirie du périmètre de rapprochement ? Pourquoi la taxe de voirie est payée au conseil de cercle de Bougouni (28 370 F CFA) ?
- d) Le consultant a constaté une baisse inexplicquée de la patente minière dans certains cas sans pour autant mettre en exergue les raisons de cette baisse. Nous savons qu'en principe le retrait des immobilisations impacte leur valeur locative, le consultant a-t-il analysé ce facteur ? Sinon quelle explication donner à la baisse de la patente minière ?
- e) Quelle est la pertinence de multiplier de telles études ? Nous proposons plutôt de capitaliser les résultats de cette étude.
- f) Une recommandation du consultant est attendue en vue de rehausser la proportion de la patente minière dans l'investissement et aussi la création des fonds de développement local afin de doter les collectivités plus de ressources.

En plus des observations de la commission collecte et audit, d'autres observations ont été formulées par les participants aux quelles le groupement de cabinet a apporté des réponses. Le groupement de cabinet CHT/Pyramis s'est engagé à prendre en charge les préoccupations formulées par le Comité de Pilotage afin de produire le rapport final.

Pour atteindre cet objectif, le groupement de cabinet a promis de travailler avec le point focal de la commission collecte et audit afin de prendre en charge toutes les observations dans le rapport final.

En définitive le comité de pilotage a validé le rapport d'étude portant sur la « traçabilité des revenus miniers au niveau des collectivités territoriales » sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

2.4. Validation du projet d'arrêté fixant la rémunération des membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali lors des sessions et les commissions de travail

Le Comité de Pilotage a décidé d'actualiser l'ancienne commission ad hoc pour élaborer le projet d'arrêté. Deux agents du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Mali (Monsieur Mamadou dit Mamou YAFFA et Monsieur Aly DIAKITE) feront partis de cette commission.

La commission ad hoc est chargée de produire un projet d'arrêté fixant la rémunération des membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali lors des sessions et les commissions de travail avant le 15 décembre 2020, ensuite une délégation du Comité de Pilotage sera formée pour rencontrer le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Président du Comité de Pilotage sur ledit projet d'arrêté.

2.5. Divers : Sur ce point les informations suivantes ont été partagées :

- la dissémination des rapports ITIE 2017 et 2018 : le Secrétariat Permanent a informé les membres du Comité de Pilotage de la disponibilité du fonds pour la dissémination des rapports, cette activité doit être menée avant le 15 décembre 2020 afin de faire

